

**REGLES PARTICULIERES
CHAMPIONNAT DE FRANCE
SIDE CAR CROSS INTER**

REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDECAR CROSS INTER

ARTICLE 1 - COUREURS ET PASSAGERS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les pilotes et passagers titulaires d'une licence NCO, LUE ou Internationale délivrée par la FFM.

Les épreuves des différents championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

Classes admises :

Machines au dessus de 350cc jusqu'à 750 2 temps ou de 350 à 1000cc 4 temps.

Ages :

Pilote : 16 ans minimum

Passager : 15 ans minimum

Pilote et passager : 60 ans maximum

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum le pilote/passager ne devra pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1959).

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2019 (voir article 6.3 du règlement Général).

ARTICLE 3 - FORMULE

Le Championnat de France de Sidecar Cross Inter 2019 se disputera au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

ARTICLE 4 – SELECTION DES EQUIPAGES

La sélection des équipages s'effectuera après les essais chronométrés et ensuite seulement 2 "réserves" seront retenues pour leur éventuelle participation aux courses.

➔ S'il y a jusqu'à 30 équipages :

Les essais chronométrés serviront à déterminer l'ordre d'entrée sur la grille de départ.

➔ S'il y a plus de 30 équipages :

Les équipages seront répartis entre deux groupes "A" et "B" en fonction de leur classement (classement de l'année précédente pour la 1ère épreuve et classement provisoire pour les autres épreuves). Les équipages non classés viendront ensuite par ordre numérique.

Les 15 équipages les plus rapides du Groupe A et les 15 équipages les plus rapides du Groupe B seront qualifiés.

Equipages de réserve :

Le 1^{er} réserviste sera l'équipage ayant obtenu le meilleur chrono le second sera le premier non qualifié de l'autre Groupe.

Les changements de groupe sont interdits.

Si le nombre d'équipages à diviser est un nombre impair, le Groupe A comprendra un équipage de plus que le Groupe B.

Lorsqu'un passager, régulièrement engagé à une épreuve se trouvera indisponible sur blessure, avant ou pendant les séances d'entraînement, le pilote pourra prendre le départ des chronos avec un nouveau passager à la condition que :

- La blessure soit dûment constatée par le docteur de service et le délégué FFM ;
- L'identité du nouveau passager soit régulièrement enregistrée par le club organisateur après contrôle de la licence ;
- Ce nouveau passager ait effectué au moins deux tours de reconnaissance du circuit avec le pilote.

Suite à un accident ou à un problème mécanique, possibilité de reformer un équipage. Le pilote et le passager ont l'obligation d'avoir participé aux essais chronométrés avec leur ancien équipier.

Participation des équipages de réserve :

La décision de faire participer les réservistes aux manches sera prise 5mn avant chaque départ dans le cas où il manquerait un ou deux équipages dans le parc d'attente.

Un équipage de réserve qui n'était pas autorisé à prendre le départ de la première manche pourra, si nécessaire, prendre le départ dans les autres manches.

Les deux équipages de réserve devront rester sur l'épreuve jusqu'à la fin de celle-ci.

ARTICLE 5 – EPREUVES ET PRIX

- Départ :

Les départs seront obligatoirement donnés sur 2 lignes de 15 machines.

- Durée :

Chaque épreuve de championnat de France de Sidecar Inter se disputera en trois manches de 20 minutes + 2 tours.

Deux manches consécutives devront être séparées par un intervalle de 1h15 mn minimum.

- Prix d'arrivée :

Chaque pilote qualifié et les 2 réservistes percevront une prime de qualification de 250 € augmentée des primes d'arrivée ci-dessous :

	€		€		€		€
1	140	6	70	11	45	16	20
2	120	7	65	12	40	17	15
3	100	8	60	13	35	18	10
4	90	9	55	14	30	19	10
5	80	10	50	15	25	20	10
Soit : 1 070 € x 3 = 3 210 €							

Total du plateau :

8 000 € + 3 210 € = 11 210 €

La paye des pilotes devra se faire immédiatement après la remise des prix soit à partir de 18h00.

ARTICLE 6 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage de l'ensemble du championnat se fera par transpondeurs. Les pilotes devront respecter l'Article 5.5 du Règlement Général Motocross.

ARTICLE 7 - HORAIRES

HORAIRES SUR 1 JOUR :

La veille de l'épreuve :

15h00	20h00	Contrôles Administratif et Technique
16h00		Visite du circuit

Le jour de l'épreuve :

1 Groupe :

08h00	08h50	Briefing Commissaires
08h15		Briefing Pilotes
09h15	09h35	Séance d'essais libres - 20 mn
Libre Organisateur		
11h00	11h05	Test de départ
11h10	11h30	Essais Chronométrés Qualificatifs - 20 mn
Libre Organisateur		

2 Groupes :

08h30	08h50	Séance d'essais libres Groupe A - 20 mn
08h55	09h15	Séance d'essais libres Groupe B - 20 mn
Libre Organisateur		
10h15	10h20	Test de départ
10h25	10h45	Essais Chronométrés Qualificatifs Groupe A - 20 mn
10h50	10h55	Test de départ
11h00	11h20	Essais Chronométrés Qualificatifs Groupe B - 20 mn
Libre Organisateur		

14h00	1 ^{ère} manche – 20 mn + 2 tours	
Libre Organisateur		
15h45	2 ^{ème} manche – 20 mn + 2 tours	
Libre Organisateur		
17h30	3 ^{ème} manche – 20 mn + 2 tours	

HORAIRES SUR DEUX JOURS :

La veille de l'épreuve :

11h00	19h00	Contrôles Administratif et Technique
13h00		Visite de la piste
15h30	16h50	1ère séance essais libres – 20 mn
17h00	17h20	2ème séance essais libres – 20 mn

Le jour de l'épreuve :

07h30	08h15	Contrôles Administratif et Technique	
08h00		Briefing Commissaires	
08h15		Briefing Pilotes	
08h45	09h05	Séance d'essais libres – 20 mn	
10h30	10h35	Test de départ	
10h40	11h00	Essais Chronométrés Qualificatifs – 20 mn	
14h00		1 ^{ère} manche	20mn + 2 T
15h45		2 ^{ème} manche	
17h30		3 ^{ème} manche	